



Avis public

Avis public est donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité du Canton de Stanstead que :

Les demandes de dérogations mineures suivantes seront présentées à la séance ordinaire du conseil qui sera tenue le **7 novembre 2022 à 19h00** :

1. Demande de dérogation mineure : 1861 chemin Fitch Bay

La dérogation mineure vise à autoriser la présence d'une porte et une fenêtre, de la résidence du 1861, chemin Fitch Bay, qui donnent directement sur l'enceinte de la piscine, contrairement aux dispositions de l'article 15.3 du Règlement de zonage (212-2001).

2. Demandes de dérogations mineures : 201 chemin Partington

La dérogation mineure vise à autoriser une marge de 23 m d'une ligne avant pour une piscine, au lieu des 30 m requis à l'article 6.1 du Règlement de zonage (212-2001);

Et autoriser une marge de 13,28 m d'une ligne avant et 1,65 m qu'une ligne latérale pour une remise, au lieu des 15 m de la ligne avant et 2 m de la ligne latérale, telles que requises à l'article 5.9 du Règlement de zonage (212-2001).

3. Demande de dérogation mineure : 394 chemin Remick

La demande de dérogation mineure vise à autoriser un matériau de clin métallique comme revêtement contrairement à l'article 8.3 du Règlement de zonage (212-2001).

4. Demande de dérogation mineure : 3421 chemin Brown's Hill

La demande de dérogation mineure vise à permettre qu'un pavillon secondaire puisse être intégré à un bâtiment agricole existant, que ce dernier soit d'une superficie de plus de 50 % de celle du bâtiment principal et qu'il soit situé à moins de 10 m de ce dernier, contrairement aux articles 1.9, 15.16 et 15.17 du Règlement de zonage.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné au Canton de Stanstead, ce 17 octobre 2022.

Matthieu Simoneau
Directeur général et greffier-trésorier

Public notice

Public notice is hereby given by the undersigned, Director General & Clerk-Treasurer of Stanstead Township that:

The following minor variances will be decided by the Council of Stanstead Township at a regular meeting, on **November 7th, 2022 at 7h00 p.m.;**

1. Request for minor variance : 1861 Fitch Bay Road

The purpose of this minor variance is to authorize the presence of a door and a window, of the residence at 1861 Fitch Bay Road, opening directly onto the pool enclosure, contrary to the provisions of section 15.3 of the Zoning By-law (212-2001).

2. Request for minor variance: 201 Partington Road

The purpose of this minor variance is to authorize a 23 m front setback for a swimming pool, instead of the 30 m required in Section 6.1 of the Zoning By-law (212-2001);
And authorize a setback of 13.28 m from a front line and 1.65 m from a side line for a shed, instead of the 15 m from the front line and 2 m from the side line, as required in Section 5.9 of the Zoning By-law (212-2001).



3. Request for minor variance: 394 Remick Road

The purpose of this minor variance request is to authorize metal clapboard siding contrary to Section 8.3 of the Zoning By-law (212-2001).

4. Request for minor variance: 3421 Brown's Hill Road

Request for minor variance to allow a secondary pavilion to be incorporated into an existing agricultural building, provided that the secondary pavilion is more than 50% of the size of the main building and is located within 10m of the main building, contrary to Sections 1.9, 15.16 and 15.17 of the Zoning By-law.

Any person interested by these requests can be heard by the Council.

This version is not official, the French text prevails.

Given in Stanstead Township, this October 17th, 2022.

Matthieu Simoneau
Director General and Clerk-Treasurer

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Conformément à l'article 431 du Code municipal, je soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai donné avis public, ci-haut mentionné pour des fins municipales, en l'affichant aux endroits déterminés par le conseil municipal, en date du 17 octobre 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne certificat en ce 17^e jour du mois d'octobre de l'an deux mil vingt-et-deux.

Matthieu Simoneau
Directeur général et greffier-trésorier